

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01860 Numéro SIREN : 537 560 039 Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2021 sous le numéro de dépôt 14453



**Rapport du Commissaire à la Transformation
Et du Commissaire aux Comptes
Sur la transformation de la Société**

SARL A2C

**Société à Responsabilité Limitée,
En
Société par Actions Simplifiée**



Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 21/12/2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Votre actif au 31 mars 2021, est constitué à 39 % de disponibilités et à 44% de créances clients. Ces éléments n'ont pas fait apparaître de pertes de valeur en post clôture.
- Ces mêmes comptes annuels font apparaître des capitaux propres d'un montant de 256.446 €, dont 38.108 € au titre du bénéfice de l'exercice, et un capital social s'élevant à 12.000 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Périgueux, le 22 décembre 2021

Le Commissaire aux comptes et à la Transformation

SAS Lempereur & Associés Audit

Représentée par Benoît BOBIS

Membre de la Compagnie Régionale de bordeaux